



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 octobre 2021

Plan de réduction des tensions de recrutement : publication des deux décrets relatifs aux mesures en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée.

Le 27 septembre dernier, le Premier ministre et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion annonçaient un plan de réduction des tensions de recrutement d'1,4 milliard afin de mieux répondre aux besoins des entreprises dans la reprise grâce à la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

Un volet spécifique de ce plan est consacré aux demandeurs d'emploi de longue durée avec notamment deux mesures qui doivent favoriser leur retour à l'emploi :

- **Une prime à l'embauche de 8000 euros pour les employeurs qui recrutent des chômeurs de longue durée en contrat de professionnalisation.** Avec cette aide, le Gouvernement veut encourager l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée en leur donnant le statut de salarié, leur proposant une intégration plus immédiate dans l'entreprise et en leur garantissant systématiquement l'accès à une qualification professionnelle reconnue.

[Décret n° 2021-1404 du 29 octobre 2021 relatif à l'aide à l'embauche de certains demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

- **Une aide exceptionnelle de 1 000 € versée aux demandeurs d'emplois de longue durée qui bénéficient d'une proposition d'emploi dans une entreprise** et sont formés dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle. Cette aide est destinée à faciliter l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées souvent confrontés à des difficultés matérielles qui les freinent pour revenir dans le monde du travail. Un premier versement, de 50 % est effectué au plus tard un mois après l'entrée en formation. Le solde de l'aide est versé à l'issue de la formation.

[Décret n° 2021-1405 du 29 octobre 2021 instituant une aide financière exceptionnelle en faveur de certains demandeurs d'emploi - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Élisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr